

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/058/DEL/8.4

Séance du 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme FIRION Isabelle par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 26/02/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention :

Objet : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DE L'IMMEUBLE SEMINOR RUE DU FOUR A CHAUX – AVENANT A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DE TERRAIN AVEC SEMINOR

Monsieur Barbier rappelle que par la délibération n° 2024/206/DEL/8.4, le Conseil municipal, dans le cadre d'un projet communal d'aménagement des espaces verts situés au pied des immeubles de la résidence Saint Laurent, l'a autorisé à signer une convention afin que les services municipaux réalisent ces travaux et en assurent la gestion.

Par cette convention, SEMINOR a accepté de mettre à la disposition de la Ville plusieurs espaces sur le terrain cadastrée section Ak n° 611, lui appartenant dans le quartier Saint Laurent (rue du Four à Chaux) et l'a autorisé à y réaliser les travaux d'aménagement envisagés suivants :

- Terrain de pétanque
- Zone d'éco-pâturage
- Verger partagé

.../...

- Zone ombragée
- Chemin d'accès vers les arrêts de bus et le centre-ville

Une première phase de travaux ayant été réalisée, un avenant à la convention est proposé par la ville à SEMINOR pour créer deux ilots de fraîcheur en pied d'immeubles sur deux endroits fortement dégradés du parking qui ne sont plus utilisés pour le stationnement.

Cette opération va se faire en deux temps :

- Un premier aménagement correspondant à environ 75 m² de surface entièrement déminéralisée pour laisser place à de la végétation. Il sera délimité par une haie sur son pourtour, engazonné et planté d'arbres et arbustes fruitiers.
- Si cet aménagement est régulièrement utilisé par les riverains en recherche d'un lieu de pause, la Ville, conjointement avec le Bailleur, pourra proposer la réalisation d'un second ilot de fraîcheur correspondant aux mêmes caractéristiques. La superficie et l'emplacement seront alors à définir précisément avec le Bailleur. L'entretien de cet espace, comme ceux déjà précédemment réalisés reste à la charge de la commune comme prévu dans le cadre de cette convention de superposition de gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention à intervenir (joint à la présente délibération).

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance
Le Maire,
Michel BARBIER

Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX

